

CONDITIONS

Ce dispositif concerne uniquement les étudiants titulaires d'un diplôme étranger.

Il ne concerne pas :

- l'accès en L1 : procédure spécifique de demande d'admission préalable (DAP)
- les pays à procédure CEF : voir la liste sur www.campusfrance.org

DATE LIMITE DU DEPOT DE LA DEMANDE: avant le 02 Mai 2019

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE.

PIECES A FOURNIR

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- Traduction en français des diplômes et relevé de notes obligatoirement authentifiés par le Conseiller Culturel de l'Ambassade de France du pays d'origine ou par un traducteur assermenté
- Attestation du TCF ou DELF (test de connaissance du Français niveau B2 pour une admission en université) pour tous les candidats étrangers, originaire de pays où le français n'est pas la langue officielle sous peine de rejet du dossier
- Une enveloppe libellée à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur
- **Pour la 3^{ème} année d'arts appliqués** : joindre un dossier au format A4 de 5 travaux personnels (ou reproductions) éventuellement annotés.